

N° 2021-45

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept mai, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc Monnet, Maire, en suite de convocation en date du vingt mai deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice: 29

Nombre de membres présents: 27

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczak, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BAVENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Manuella DELESALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Annie BAGGIO donne procuration à Véronique ROTTELEUR

Absents:

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Création de deux postes d'adjoints techniques pour accroissement temporaire d'activité du 31/05/21 au 30/09/21.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Afin de pouvoir assurer, en période estivale, le renfort des équipes des services techniques pour faire face à un surcroît de travail et à un renfort d'équipe il convient de prévoir le recrutement de deux agents contractuels pour une durée de quatre mois.

Ces agents, adjoints techniques, assureront les fonctions d'agents polyvalents des services techniques chargé de : participer aux tâches d'entretien des espaces verts, préparation des manifestations communales, participer aux tâches qui incombent à l'équipe des services techniques, à temps complet.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 31 mai au 30 septembre 2021 inclus à temps complet.

Article 2 : L'inscription au budget des crédits correspondants.

Article 3 : Monsieur le Maire de Templeuve et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, où cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Luc MONNET**

